



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Arts

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---



## Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Arts

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004232

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Strasbourg.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence *Arts* est structurée selon deux parcours : le parcours *Arts plastiques* qui donne accès au master recherche et au master *Multimédia*, et le parcours *Design* qui débouche sur le master *Design arts appliqués et multimédia*.

Depuis 1971, cette formation est, avec celle de l'Université de Lorraine (Metz), la seule formation universitaire Arts plastiques et design du grand Est. Le parcours *Design* est attractif et trouve sa justification dans une diminution de l'offre des BTS et des écoles d'art.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

En matière de projet pédagogique, l'objectif des deux premières années des deux parcours est l'acquisition d'un savoir et d'un savoir-faire avec une spécialisation en L3. Cependant, tout en insistant sur la professionnalisation, la structure du cursus ne permet pas l'accès en cours de cursus ou une réorientation. Une unité d'enseignement de culture générale court tout au long du cursus et l'évaluation se cale sur les dispositifs de l'Université de Strasbourg sans en développer la justification adaptée à l'identité de la mention. Le taux d'abandon en L1 est très fort : 56,9 %.

De la même manière, les dispositifs d'aide à la réussite sont peu clairs. L'orientation, le soutien et le tutorat sont traités « au futur », ce qui laisse planer une ambiguïté sur leur réalité présente. La réorientation paraît toutefois



possible par la mutualisation des fondamentaux en L1. La politique générale de l'Université de Strasbourg en termes de bourses s'applique dans cette mention, ainsi que la politique d'accompagnement des étudiants handicapés.

L'insertion professionnelle et la poursuite des études choisies par les étudiants ne sont pas précisées. L'étudiant doit réaliser un dossier de recherche et suivre un module préprofessionnel comme outil de préparation à l'orientation, mais aucune précision n'est apportée et les résultats ne sont pas connus. De même, des stages courts ou longs sont indiqués, mais on ne sait rien des partenaires accueillant des étudiants en stage.

Globalement, le pilotage de la licence pose un réel problème. S'il est fait mention d'une équipe de pilotage structurée avec des responsables de parcours à chacune des trois années de licence, les partenariats sont notés « sans objet » et les professionnels ne sont pas identifiés. Or, les parcours étant présentés comme orientés vers une activité professionnelle et de recherche, cette absence de partenaires professionnels est dommageable. Le dossier n'est pas assez renseigné.

- Points forts :
  - Intégration dans le cursus des étudiants de dispositifs mis en place par l'université : observatoire étudiants, politique accompagnement handicapé.
  - Volonté affirmée de permettre aux étudiants de réaliser leur objectif professionnel.
- Points faibles :
  - Dossier insuffisamment renseigné.
  - Aucune précision sur les partenariats professionnels déclarés.
  - Peu de précisions sur les débouchés de cette mention, sur le devenir des étudiants.

## Recommandations pour l'établissement

L'évaluation interne serait à considérer comme un levier et la présence de professionnels devrait être mise en valeur dans un secteur où le savoir est lié au savoir-faire. L'élaboration et la rédaction du dossier d'évaluation devraient permettre une évaluation riche et donc renseignée. Enfin, le suivi des recommandations de l'évaluation de l'AERES devrait être intégré.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	Années antérieures à la fusion des trois universités de Strasbourg - Données indisponibles			373	529
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)				80	129
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3				112	115
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante				2	0
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)				33,10%	
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)				56,9%	
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire					
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
			L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			357	456	409
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			36	36	96
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			3	4	6
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			228	348	406
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			786	678	856



# Observations de l'établissement



**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
**Directeur**

**Agence d'évaluation de la recherche et de  
l'enseignement supérieur**  
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne  
75002 PARIS

**Alain BERETZ**  
**Président**

**Affaire suivie par**  
**Frédérique GRANET-**  
**LAMBRECHTS**  
Vice-présidente Formations  
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

**Objet :** Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters  
**Nos Réf. :** FG/MA/N° 2012-076

**Secrétariat :**  
Martine ARRO  
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62  
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg  
Établissement déposant : Université de Strasbourg  
Mention : Arts  
Domaine : Arts, lettres, langues  
Demande n°S3L1130004232

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

### **Réponse du département Arts visuels à l'évaluation portant sur sa maquette de licence.**

*Outre les compléments relatifs à certaines imprécisions de notre maquette, il nous a paru nécessaire de reprendre ici les arguments de la synthèse du rapport dont l'interprétation est susceptible de nuire à la nature et à la compréhension de notre maquette.*

#### **1. «La structure du cursus ne permet pas l'accès en cours de cursus ou une réorientation»**

Les deux premières années cependant sont largement mutualisées entre le parcours arts plastiques et design. Dans les premiers semestres de chaque année, des TD sont explicitement dédiés à la «remise à niveau» ou à une «réorientation du parcours» (voir l'UE2 du S2 en L1 et l'UE6 du S1 en L2). Par ailleurs, les UE transversales propres aux cursus des SHS et ALL de l'université (MTU, langues, préparation au C2I, Projet professionnel) permettent des validations d'UE en cas de réorientation dans d'autres mentions.

Enfin, nos commissions pédagogiques statuent favorablement chaque année sur de nombreux dossiers de demande d'accès aux différents niveaux de la Licence. Si nécessaire, le régime de l'année préparatoire en licence est proposé pour faciliter l'intégration de ces étudiants.

#### **2. «Une unité d'enseignement de culture générale court tout au long du cursus et l'évaluation se cale sur les dispositifs de l'Université de Strasbourg sans en développer la justification adaptée à l'identité de la mention»**

La maquette ne mentionne aucunement l'expression de «**culture générale**». Manifestement le rapporteur vise ici les UE de majeure théorique qui comportent des cours d'esthétique, d'histoire de l'art et des TD qui articulent science, théorie et pratique des arts. Cet ensemble, faut-il le rappeler, constitue la spécificité même de l'enseignement universitaire des arts.

Si nos **évaluations** s'inscrivent légitimement dans le cadre des dispositions adoptées par l'université, elles n'en sont pas moins régulièrement revues et adaptées à la nature spécifique de chacun de nos enseignements (pratiques, théoriques ou mixtes). D'autre part, nous avons mis en place, bien avant

que la loi ne nous y invite, des questionnaires annuels en direction des étudiants afin de veiller à l'amélioration constante de nos formations et de leur évaluation. La mise en place d'un conseil de perfectionnement viendra compléter ces dispositifs.

### **3. «le taux d'abandon en L1 est très fort : 56,9 %»**

Les taux de réussite sont dans la moyenne des étudiants des cursus ALL (35% des inscrits et surtout 80% des présents). Néanmoins, il importe de préciser que l'importance des abandons est liée à la part prépondérante d'étudiants du parcours design qui n'ont pas trouvé place dans des filières courtes (type BTS ou MANA). Nombre de ces inscrits sont donc en situation d'attente à l'université et ne jugent pas utile de se présenter aux examens.

### **4. «Les dispositifs d'aide à la réussite sont peu clairs. L'orientation, le soutien et le tutorat sont traités «au futur» ce qui laisse planer une ambiguïté sur leur réalité présente»**

Le futur a été employé, car il s'applique à l'offre 2013-2017. S'agissant des activités de soutien et d'aide à la réussite, elles étaient déjà mentionnées dans le projet de 2008 et ont été mises en place bien avant les dispositifs d'aide comme le PRL.

La maquette précise les modalités d'aide que nous préconisons pour les étudiants en difficulté, mais elles ont été renseignées par erreur dans le paragraphe précédent.

Le dispositif pédagogique a été détaillé dans l'annexe présentant le détail des UE en termes d'objectifs de connaissance et de compétence :

Dans l'UE2 du L1 et du L2 il est tout aussi clairement fait mention des mesures d'aide et de soutien ainsi que des contenus concernés. Voir en particulier le descriptif général de l'UE2 du S2 et le descriptif du module dédié spécifiquement à l'aide des étudiants. De plus, nous avons souhaité poursuivre cet effort en deuxième année de licence dans l'UE2 : «UE2 préprofessionnelle : orientation et soutien». Les contenus sont eux aussi parfaitement explicités.

### **5. «L'insertion professionnelle et la poursuite des études ne sont pas précisées (...); peu de précisions sur les débouchés de cette mention, sur le devenir des étudiants»**

La maquette a été construite avec le souci constant de préparer l'étudiant à son avenir en l'invitant chaque année à organiser sa propre formation par le choix de cours préprofessionnels (UE2) et d'options (UE6) qui favorisent tout à la fois la découverte de la diversité des métiers liés aux arts visuels et la possibilité d'approfondir les compétences nécessaires à l'un de ceux-ci.

Rappelons ici que la spécificité des licences universitaires en arts est moins sectorielle que les formations courtes. Son rôle est de favoriser une aptitude polyvalente, créative et forte de compétences transversales et culturelles larges.

En dernier lieu, la fiche RNCP explicite les métiers et secteurs d'activités qui peuvent être visés par la formation. De même, nous avons rappelé nos orientations au point D des «objectifs de la mention» (voir la synthèse du dossier d'évaluation).

L'insertion professionnelle est donc clairement envisageable à l'issue de la licence et dès le premier semestre, nous avons indiqué que l'étudiant était informé «des principaux débouchés propres aux parcours en arts visuels» (UE2, TD2). En troisième année, il est invité à choisir un TD en rapport avec le Master de son choix ou avec son projet professionnel.

Par ailleurs, le point G de la «fiche d'identité de la formation» rappelle les différentes articulations de la licence avec les parcours de masters proposés par le département.

Enfin, nous avons mentionné au terme de la fiche d'évaluation diverses actions témoignant de notre souci permanent d'accompagner les étudiants dans leur orientation : rencontre avec des professionnels (en collaboration avec la cellule Avenir de l'Université de Strasbourg) - suivi et aide personnalisés des étudiants préparant des concours d'entrée dans des écoles spécialisés.

### **6. «L'étudiant doit réaliser un dossier de recherche et suivre un module préprofessionnel (...), mais aucune précision n'est apportée et les résultats ne sont pas connus»**

Les dossiers de recherche ont toujours été une part importante des activités de création en design et en arts plastiques. Leurs contenus et leurs modalités sont notamment définis dans les UE3. Dans les professions artistiques, il va de soi que les dossiers de travaux et de recherche sont des critères de recrutement essentiels. À cet égard, nous avons toujours été soucieux de nous appuyer sur l'expérience et les recommandations des nombreux professionnels avec lesquels nous collaborons : plus d'une centaine de chargés de cours dont les activités recouvrent l'ensemble des débouchés professionnels de notre discipline. En l'absence de statistiques officielles, nous ne pouvons encore établir l'efficacité de ce dispositif, mais les informations partielles dont nous disposons semblent attester sa pertinence.

### **7. «Des stages courts ou longs sont indiqués, mais on ne sait rien des partenaires accueillant des étudiants en stage»**

Il nous semble difficile d'apporter des précisions supplémentaires sur les stages qui seront proposés. À ce jour, les stages en licence sont en effet recommandés, mais non obligatoires. Cette politique de stage est l'une des nouveautés de la maquette. Il va de soi que nos collègues professionnels seront nos partenaires privilégiés pour accueillir ou orienter nos étudiants et qu'un bilan en sera fait.

### **8. «Globalement, le pilotage de la licence pose un réel problème. (...) Les partenariats sont notés «sans objet» et les professionnels ne sont pas identifiés. (...) cette absence de professionnels est dommageable»**

Les partenariats ont été notés «sans objet», car cette appellation correspond pour nous à des relations officielles faisant l'objet de conventions. Or, la politique des stages étant, comme nous l'avons précisé plus haut, une des innovations de la maquette 2013-2017, nous ne pouvons en faire état de manière anticipée. Ceux-ci sont actuellement à l'étude.

Notre équipe de formation (présentée dans l'organigramme) accueille à ce jour six PAST qui contribuent, par leur expérience, aux perspectives professionnelles du département. Ils sont tous de plein droit associés au pilotage de la licence actuelle et deux d'entre eux sont directement en charge de niveaux d'études..

D'autres professionnels - près d'une centaine à ce jour – complètent ce dispositif. Ils sont enseignants, designers, artistes professionnels, photographes, vidéastes, techniciens ou créateurs multimédia, architectes, etc.

Cette très forte présence de professionnels est par ailleurs bien connue, car inhérente au trop faible taux d'encadrement des études universitaires en art.

### **9. «Le suivi des recommandations de l'évaluation de l'AERES devrait être intégré»**

La réponse au point E. de la partie II (objectifs de la mention) est en effet incomplète. Les recommandations de 2008 de l'AERES ont été néanmoins prises en compte dans le cadre des informations demandées.

**L'analyse des effectifs** ne devant pas être renseignée, nous n'avons pas fait mention de cet indicateur dont les tendances restent d'ailleurs stables depuis 2009 : augmentation régulière du nombre d'étudiants en licence et de la part des inscrits du parcours design (2/3 des effectifs).

À cet égard, nous n'avons cessé d'adapter les contenus de nos parcours pour nous adapter aux attentes des étudiants et à l'évolution des finalités professionnelles. Outre la diminution de la part des concours (débouché dominant jusqu'en 2005) et l'augmentation conséquente des enseignements liés au numérique en Arts plastiques comme en design (depuis 2008), la maquette propose désormais de très nombreuses options pratiques et préprofessionnelles qui relèvent des enseignements de « découverte » et L1 et L2 et de « spécialisation » en L3. L'étudiant est ainsi invité à construire son propre parcours dès la première année en relation avec son projet artistique et/ou professionnel. En outre, les **possibilités de réorientation** sont constantes : des enseignements de soutien et de renforcement favorisent des passerelles entre les parcours design et arts plastiques. Les options sont elles-mêmes semestrialisées et permettent, en L1 et L2, la modification ou la diversification des choix initiaux.

Parallèlement à cette restructuration des formations, **l'organisation de l'équipe** s'est renforcée autour de six directeurs d'études qui sont en charge des deux parcours sur les trois niveaux de la licence. Ces responsables assurent l'accueil et le suivi des étudiants et ils coordonnent le travail des équipes enseignantes sous la responsabilité du directeur de département. Des concertations régulières favorisent également la cohérence et la continuité des parcours, des programmes ainsi que leur évaluation.